



BAC PROFESSIONNEL

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Première et Terminale

DEROULEMENT DE LA FORMATION

CONDITIONS D'ADMISSION :

A l'issue d'une classe de seconde professionnelle, d'un même secteur.
Après une seconde GT.
Elèves issus d'une classe de Première avec avis favorable du conseil de classe.

Le recrutement est assuré courant juin, par une commission interne à l'établissement, qui examine les dossiers scolaires et qui tient compte de l'avis d'orientation de l'établissement d'origine.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Durée : 56 semaines sur deux ans au lycée + 14 à 16 semaines de stage en entreprise (dont 2 à 4 prises sur les congés scolaires) + 1 semaine de stage collectif, éducation à la santé et au développement durable + 1 stage de chantier-école.

La formation est organisée en douze modules.

ORIENTATIONS ET DEBOUCHES :

Vie active .

Poursuite d'études en :

- Certificat de spécialisation Construction Paysagère
- BTSA Aménagements Paysagers envisageable pour les meilleurs élèves.

DELIVRANCE DU DIPLÔME :

50% lors des épreuves terminales (dont une épreuve de rapport de stage).
50% de la note finale obtenue par contrôle en cours de formation (CCF).



CAMPUS
Provence Ventoux

Adresse postale

310 Chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS SERRES
<https://epl.carpentras.educagri.fr>

LYCEE

Tél. 04 90 60 80 80
legta.carpentras@educagri.fr



ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

MAP : Module d'adaptation professionnelle

Aménagements paysagers

Durée 2 ans

Disciplines	Horaire hebdomadaire indicatif
Lettres modernes	2,00
Histoire-Géographie	1,75
Langue vivante	1,75
Education socioculturelle	1,50
E.P.S.	2,00
Documentation	0,50
Biologie-Ecologie	2,75
Mathématiques	2,00
Physique-Chimie	1,00
TIM	0,50
SESG/Gest entreprise	2,50
STAE/Aménagement paysager	5,50
Sc techno équip/Agroéquip	1.25
Module d'adaptation professionnelle	1,00
Projet EIE	2,00
Pluridisciplinarité	2,00
15 à 17 semaines de stage dont 13 semaines prises sur la scolarité (12 semaines de stage individuel en entreprises ou organismes et 1 semaine de stages collectifs)	

